

Convention de partenariat

Côté sciences Programmation pour les écoles



CÔTÉ SCIENCES
by Cap Sciences



CÔTÉ SCIENCES
by Cap Sciences

CONVENTION DE PARTENARIAT Côté sciences, Programmation pour les écoles

CONVENTION DE PARTENARIAT Côté sciences, Programmation pour les écoles

La présente convention est conclue entre :

- **La Ville de Floirac** représentée par :
Jean- Jacques PUYOBRAU, Maire,
6 avenue Pasteur
33270 Floirac
- **La Ville de Cenon** représentée par :
Jean-François EGRON, Maire,
Hôtel de Ville – 1 Avenue Carnot
BP 20097
33151 Cenon Cedex
- **La Ville de Lormont** représentée par :
Jean TOUZEAU, Maire,
Hôtel de Ville - 1 rue André Dupin, BP 01
33305 Lormont Cedex
- **La Ville de Bassens** représentée par :
Alexandre RUBIO, Maire,
Hôtel de ville – 42, avenue Jean Jaurès, BP 52 BASSENS
33 563 Carbon-Blanc
- **La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale**, représentée par :
François COUX, Directeur Académique,
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale
DSDEN de la Gironde, 30 cours de Luze, BP 919
33060 BORDEAUX CEDEX
- **CAP SCIENCES, CCSTI Bordeaux - Nouvelle-Aquitaine**, Association loi 1901, représentée par :
Didier POURQUERY, Président,
Hangar 20, Quai de Bacalan, 33300 Bordeaux

CONVENTION DE PARTENARIAT Côté sciences, Programmation pour les écoles

Il est convenu ce qui suit.

Préambule :

La Ville de Floirac a entamé à partir de 2003 un projet de rénovation urbaine dont une des composantes était la requalification des établissements scolaires du quartier Libération. La réflexion entamée autour de l'école Pierre et Marie Curie a abouti à la définition d'un programme de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (STI), développé par Cap Sciences et dénommé « Côté sciences ».

L'espace Côté sciences a ouvert ses portes au 13 avenue Pierre Curie à Floirac en Septembre 2008, faisant suite à 3 années d'actions préalables sur la commune. Développé la première année de fonctionnement sur la commune de Floirac, le programme s'est élargi, dès septembre 2009, aux communes de Cenon, Lormont et Bassens, puis à des groupes de communes de la rive droite élargie concernant la programmation scolaire.

En 2019, le programme Côté sciences a été recentré sur sa mission première de renforcement de l'enseignement des sciences à l'école, suite à un travail de fond et des rencontres avec les communes partenaires. Dès lors, les actions « hors les murs » dites d'animation territoriale sont organisées en direct avec chaque commune dans un cadre défini annuellement entre chaque ville et Cap Sciences.

La présente convention encadre le fonctionnement de la programmation scolaire du programme Côté sciences.

Présentation des signataires

● La Ville de Floirac :

Le programme Côté sciences s'inscrit dans l'ensemble des dispositifs qui œuvrent sur le territoire pour renforcer le lien social (Projet Educatif Global de Territoire, Contrat de Ville, PRE, PLC, Agenda 21...).

Contrat de ville :

Dans le cadre du programme de réussite éducative, l'école Curie étant en réseau ambition réussite, un des objectifs poursuivis est de développer la médiation scientifique dans les programmes scolaires afin de favoriser l'égalité des chances dans le domaine éducatif et l'accès aux filières scientifiques.

Agenda 21 :

Initié en interne depuis 2009, la ville de Floirac s'est engagée dans un Agenda 21 territorial en 2014, reconnu nationalement en 2015. L'objectif d'éduquer à l'environnement vers un développement durable est indispensable pour permettre la sensibilisation des jeunes, et des adultes.

Depuis 2018, chaque année, la ville propose un plan de 15 actions annuelles validé par un pilotage participatif organisé autour d'un comité paritaire (représentants habitants, élus, partenaires). Des actions d'animation et de sensibilisation sont développés chaque année pour renforcer l'appropriation des Objectifs de Développement Durable par tous. Le programme de Côté Science contribue au projet territorial par une médiation scientifique adaptée à tous les publics.

● La Ville de Cenon :

Une première convention d'objectif partenarial a été signée entre Cap Sciences et la Ville de Cenon le 23 mai 2012. En outre, le programme Côté sciences s'inscrit au cœur de plusieurs démarches de politiques publiques de la Ville de Cenon :

- **Le Contrat de ville**

Dans le cadre de l'avenant CUCS 2011 – 2014, la Ville de Cenon, l'Etat et la CUB ont dégagé deux grands enjeux : la requalification du territoire et un accompagnement social axé sur l'égalité des chances.

Pour l'enjeu de "requalification du territoire", trois orientations prioritaires ont été fixées :

- poursuivre l'amélioration de la qualité de vie
- conforter les mixités fonctionnelles
- favoriser l'équilibre de peuplement et la diversité sociale et résidentielle

"L'accompagnement social axé sur l'égalité des chances" reposera sur des actions autour de l'accès à l'emploi et du développement économique, de la réussite éducative et scolaire, de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté ainsi que de la santé.

- **Les ateliers thématiques et le projet de territoire**

La Ville de Cenon s'est également engagée dans la définition de contrat de ville territorial axé autour de l'égalité des chances. Ce projet est co-construit par la Ville et ses partenaires en s'appuyant sur les priorités du contrat de ville de Bordeaux Métropole.

● La Ville de Lormont :

En tant qu'outil de médiation, Coté Sciences est amené à intervenir aux côtés des opérateurs présents sur le territoire lormontais à plusieurs titres :

CONVENTION DE PARTENARIAT Côté sciences, Programmation pour les écoles

- L'accompagnement à mieux connaître et comprendre les changements de la ville par une entrée technique et scientifique.
- Le développement, dans l'espace urbain, d'éléments liés à la ruralité et à la nature, ainsi que leur valorisation, dans l'objectif de mieux comprendre et respecter son environnement.
- La contribution à des valeurs portées par la Ville dans des champs divers tels que l'éducation tout au long de la vie, le développement de l'excellence, la meilleure connaissance du territoire, le changement d'image, l'ouverture d'esprit, etc.
- Le **Projet de Réussite Educative (PRE)** - Le dispositif de réussite éducative est une mesure issue du plan gouvernemental de cohésion sociale de 2005. Il vise à donner leur chance aux enfants ou aux adolescents de 6 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur épanouissement. Les enfants/adolescents concernés doivent habiter ou être scolarisés sur Bassens. L'objectif recherché est de prendre appui sur les capacités et les potentialités de l'enfant ou du jeune pour favoriser son mieux être, sa prise d'autonomie, et faciliter à terme un relai vers les structures ouvertes à tous les publics. Avec les familles, dont l'adhésion est un préalable obligatoire, se construit un projet de soutien individualisé, pour répondre aux besoins repérés chez l'enfant ou le jeune. Ce projet se construit également avec les partenaires scolaires, sociaux, d'animation ou de loisirs, mobilisés sur le territoire, dans le strict respect de la confidentialité. Le parcours éducatif accompagne l'enfant ou le jeune au quotidien, dans sa globalité. Selon les situations, il peut s'inscrire dans des activités scolaires, périscolaires, extrascolaires ou familiales. Ce parcours est défini dans le temps, révisable à tout moment à la demande des familles ou des professionnels.

● **La Ville de Bassens :**

Le programme Côté sciences s'inscrit au cœur de plusieurs démarches de politiques publiques :

- Le **PEL** - Véritable projet de territoire en direction des 0-25 ans, le **PEL** (Projet Educatif Local) a pour finalité de fédérer tous les acteurs éducatifs autour d'objectifs communs. Il constitue un cadre permettant de coordonner, de donner du sens et de la cohérence aux actions. Les orientations du PEL (en cours de renouvellement) portent sur plusieurs grands axes éducatifs, et sont en lien avec les jeunes et les préoccupations des acteurs éducatifs que sont les parents, les enseignants, les éducateurs du tissu associatif, les services municipaux et les partenaires institutionnels.

Ce projet est la formalisation de la partie petite enfance, enfance et jeunesse d'un projet politique plus global, dans lequel sont prises en compte les politiques sociale, culturelle, sportive et environnementale. Il s'appuie sur une évaluation menée avec tous les acteurs et partenaires de la politique jeunesse, les acquis et l'expérience des projets éducatifs précédents, ainsi que sur les valeurs soutenues tout au long des différents projets (laïcité, partage, respect, citoyenneté, engagement, tolérance, entraide, non-violence et solidarité).

- Le **Projet de Réussite Educative (PRE)** - Le dispositif de réussite éducative est une mesure issue du plan gouvernemental de cohésion sociale de 2005. Il vise à donner leur chance aux enfants ou aux adolescents de 6 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur épanouissement. Les enfants/adolescents concernés doivent habiter ou être scolarisés sur Bassens.

L'objectif recherché est de prendre appui sur les capacités et les potentialités de l'enfant ou du jeune pour favoriser son mieux être, sa prise d'autonomie, et faciliter à terme un relai vers les structures ouvertes à tous les publics.

Avec les familles, dont l'adhésion est un préalable obligatoire, se construit un projet de soutien individualisé, pour répondre aux besoins repérés chez l'enfant ou le jeune. Ce projet se construit également avec les partenaires scolaires, sociaux, d'animation ou de loisirs, mobilisés sur le territoire, dans le strict respect de la confidentialité. Le parcours éducatif accompagne l'enfant ou le jeune au quotidien, dans sa globalité. Selon les situations, il peut s'inscrire dans des activités scolaires, périscolaires, extrascolaires ou familiales. Ce parcours est défini dans le temps, révisable à tout moment à la demande des familles ou des professionnels.

CONVENTION DE PARTENARIAT Côté sciences, Programmation pour les écoles

- **L'Agenda 21** - La Ville de Bassens s'est engagée dans un Agenda 21 local, qui se traduit par la mise en application concrète, au quotidien, du développement durable dans les projets et les actions transversaux menés par la municipalité, autour de plusieurs enjeux majeurs pour le territoire bassenais (ex : incitation à l'éco-citoyenneté, amélioration du cadre de vie et de l'environnement, développement économique responsable et solidaire, amélioration des conditions de vie quotidiennes ou encore développement des solidarités et de la cohésion sociale).

Le projet s'appuie sur une démarche évaluative et d'amélioration continue, en lien avec les partenaires locaux et l'instance participative du Groupe citoyen 21, chargée d'émettre des avis, des analyses, des préconisations et des propositions d'actions sur les questions en lien avec le projet territorial de développement durable de la commune.

- **Le Contrat de Ville** - Le contrat de ville mis en place en 2014 a fait l'objet d'une convention territoriale (2015-2020) régissant les relations entre l'Etat, Bordeaux Métropole, la commune de Bassens et les bailleurs. Elle vise la déclinaison locale du contrat de ville et l'intervention concertée des acteurs et des moyens sur le Quartier de l'Avenir, défini comme quartier prioritaire. Meignan et le Bousquet sont dits « en veille ».

La convention territoriale s'articule autour de 4 grands piliers :

- l'insertion et le développement économique
- la cohésion sociale
- le cadre de vie
- les valeurs républicaines et la citoyenneté

● La DSDEN :

Le programme Côté sciences s'inscrit dans le cadre des priorités nationales relatives à l'enseignement des sciences à l'école dans le respect des programmes de l'Education nationale en vigueur. La participation de la DSDEN de Gironde vise à développer, chez les élèves, la pratique d'une démarche d'investigation et d'une culture scientifique. A ce titre, cette participation aide les élèves à acquérir les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Chez tous les élèves du cycle 1 au cycle 3, dans le cadre de l'enseignement des compétences du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture :

- Acquérir des connaissances dans le domaine des sciences et de la technologie.
- Développer la démarche d'investigation comme étape nécessaire à l'acquisition de compétences scientifiques.
- Développer l'acquisition d'un vocabulaire spécifique et renforcer les pratiques langagières dans l'enseignement des sciences.

Pour les enseignants, dans le cadre des programmes de L'Education Nationale en vigueur :

- Développer la formation des enseignants dans le domaine des sciences et de la technologie.
- Initier à la place du numérique au service des enseignements.

● L'association Cap Sciences :

L'association Cap Sciences a été créée en 1995 à l'initiative du Ministère de la Recherche et du Conseil Régional d'Aquitaine. Elle assure la production, la diffusion et l'animation de programmes culturels et éducatifs visant le développement de la connaissance et de la culture scientifique, technique et industrielle sous toutes ses formes. En qualité de Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle agréé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche, Cap Sciences a en particulier pour mission d'assurer l'interface entre le monde de la recherche et les publics en permettant à ces derniers de découvrir et de comprendre les thèmes, les enjeux et la nature des découvertes scientifiques, techniques et des applications technologiques. Cap Sciences anime le réseau de culture scientifique,

technique et industrielle du territoire régional, assure un rôle de médiateur dans le dialogue sciences et société et s'appuie sur un système d'organisation efficace et adapté au contexte local.

Depuis le début des années 2000, Cap Sciences est plus particulièrement impliquée auprès des habitants des quartiers prioritaires de la rive droite de Bordeaux et de Mérignac dans le cadre des programmations Côté sciences et Côté sciences Air & Espace.

Déclinaison de la convention

Les signataires de cette convention s'engagent au travers de leurs missions et compétences respectives à favoriser la mise en œuvre de la programmation pour les écoles telle que présentée dans cette convention.

Article 1 : Enjeu de la programmation pour les écoles

L'enseignement des contenus scientifiques et techniques à l'école primaire rencontre plusieurs difficultés constatées au niveau national depuis de nombreuses années (matériel, formation initiale des enseignants...). La programmation pour les écoles a été développée de façon partenariale pour répondre à cet enjeu. Elle s'adresse à la fois aux élèves et aux enseignants du premier degré, en facilitant l'enseignement des sciences dans le cadre scolaire, sur le plan matériel grâce à l'accès à un espace et à du matériel dédié, à des ressources de culture scientifique (expositions, ateliers) et sur le plan des contenus grâce à la conception d'une programmation annuelle et de formations spécifiques.

Article 2 : Conditions de réalisation de la programmation

Cap sciences est l'opérateur de la programmation pour les écoles qui est mise en œuvre au 13 avenue Pierre Curie, au sein du bâtiment mis à disposition par la ville de Floirac. La réalisation opérationnelle du programme est assurée par une équipe de l'association Cap Sciences et du personnel missionné par l'Education Nationale.

Article 3 : Comité pédagogique

La mise en œuvre de la programmation pour les écoles est encadrée par un comité pédagogique. Ce comité pédagogique est constitué des partenaires signataires de cette convention. Des personnalités reconnues pour leurs compétences peuvent être associées en tant que membres consultatifs. Ce comité pédagogique se réunit au moins une fois par an, plus si nécessaire. Un représentant de chaque partenaire participe au comité pédagogique.

Le comité pédagogique a pour mission de :

- Valider la programmation annuelle (publics, calendrier...);
- Valider les grands principes de sa mise en œuvre (organisation des moyens humains, budget annuel...);
- Apprécier et valider annuellement le bilan financier et le rapport d'activité.

Un comité de programmation des actions de formation à destination des écoles est constitué. Il comprend des membres de Cap sciences, de la DSDEN (pôle formation, pôle sciences et technologie, MAD) et des équipes des trois circonscriptions concernées : Floirac, Entre-deux-Mers et Lormont). Ce comité de programmation se réunit une fois par an, et quand il le juge nécessaire. Ce comité aura pour mission de décider de la programmation et de l'organisation des actions de formation en direction des enseignants.

Article 4 : Engagement des partenaires

- La Ville de Floirac s'engage à soutenir le fonctionnement de la programmation pour les écoles par :
 - la mise à disposition des locaux dénommés Côté Sciences situés dans l'école élémentaire Pierre et Marie Curie ;
 - la mise à disposition gratuite du matériel préalablement défini par Cap Sciences et nécessaire au bon fonctionnement du programme (matériel d'expérimentation, équipement numérique – ordinateurs, appareils photos, vidéoprojecteurs, etc.) ;
 - la prise en charge des frais d'entretien des bâtiments, des frais de nettoyage et des fluides (eau, électricité) ;
 - une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention ;
 - un soutien à la communication du programme (cf. article 5) ;
 - l'identification d'un référent au sein de la ville : Gilles HELIN

- La Ville de Cenon s'engage à soutenir le fonctionnement de la programmation pour les écoles par :
 - une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention ;
 - un soutien à la communication du programme (cf. article 5) ;
 - l'identification d'un référent au sein de la ville : Cécile ROJAT

- La Ville de Lormont s'engage à soutenir le fonctionnement de la programmation pour les écoles par :
 - une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention ;
 - un soutien à la communication du programme (cf. article 5) ;
 - l'identification d'un référent au sein de la ville

- La Ville de Bassens s'engage à soutenir le fonctionnement de la programmation pour les écoles par :
 - une participation financière annuelle sous la forme d'une subvention ;
 - un soutien à la communication du programme (cf. article 5) ;
 - l'identification d'un référent au sein de la ville : Sebastien Michaux

- La DSDEN de Gironde, s'engage à soutenir le fonctionnement de la programmation pour les écoles par :
La mise à disposition de personnels
La DSDEN s'engage à mettre à disposition de Cap sciences dans le cadre de la programmation scolaire Côté sciences :
 - un équivalent mi-temps Professeur des Ecoles (Mis à disposition) à 50%
 - un emploi d'Assistant d'Education (20 heures hebdomadaires)

Les modalités de cette mise à disposition seront précisées dans les lettres de missions établies d'un commun accord entre la DSDEN et Cap sciences.

La formation des enseignants

Le pôle formation, en coordination avec le pôle sciences et technologie, pilotera les formations proposées afin de garantir une cohérence et une lisibilité des actions au niveau départemental.

Les formations seront conçues en concertation avec les acteurs scientifiques de Cap sciences et les membres du pôle sciences et technologique sous le pilotage de l'IEN chargée de mission sciences et l'IEN chargée de mission formation. Elles seront mises en œuvre par l'enseignant mis à disposition.

CONVENTION DE PARTENARIAT Côté sciences, Programmation pour les écoles

Les équipes des trois circonscriptions (Flourac, Entre-deux-Mers et Lormont) travaillent en concertation avec le pôle formation de la DSDEN afin d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre du plan de formation des circonscriptions. L'IEC chargé de la mission sciences favorisera un lien entre les actions scientifiques et technologiques des écoles concernées par les secteurs géographiques des différentes structures de Cap Sciences (Cap sciences, Côté sciences Flourac et Côté sciences Air espace à Mérignac).

La mise à disposition de ressources pédagogiques

Du matériel pédagogique est mis à disposition de Côté sciences. Il comporte des mallettes pédagogiques scientifiques, des ouvrages documentaires scientifiques à destination des élèves et des manuels pédagogiques à destination des enseignants. Ce fond, livré dès l'ouverture de Côté sciences est susceptible d'être augmenté chaque année dans la mesure de crédits attribués à cet effet.

● L'association Cap Sciences

- **Pilotage**

L'association Cap Sciences assure le pilotage de la programmation scolaire Côté sciences, ainsi que sa gestion administrative financière.

- **Locaux mis à disposition par la Ville de Flourac**

L'association Cap Sciences, prend en charge la gestion du local mis à disposition par la Ville de Flourac. Elle en définira les conditions d'utilisation en particulier pour les différents partenaires.

L'association Cap Sciences a pris les locaux dans un état neuf en septembre 2008 et s'engage à :

- prendre en charge les frais suivants : téléphone, raccordement à Internet ;
- tenir l'inventaire des équipements ;
- prendre soin des locaux. Toute dégradation résultant d'une négligence grave de l'association fera l'objet d'une remise en état aux frais de celle-ci.

- **Assurance des actions du programme**

L'association Cap Sciences s'engage à souscrire les polices d'assurances nécessaires au bon déroulement des actions concernées par la présente convention.

- **Comptabilité**

L'association Cap Sciences s'engage à partir de sa comptabilité analytique, à isoler les comptes liés au programme Côté sciences. En cas de subvention, l'association s'engage à rendre les bilans requis.

- **Mise à disposition de ressources**

L'association Cap Sciences poursuivra son action de mise à disposition gracieuse de ressources (expositions, ateliers) pour soutenir la programmation, dans la mesure des disponibilités desdites ressources. Ces mises à disposition seront présentées dans les budgets annuels du programme.

Article 5 : Communication

Un document de communication présentant la programmation annuelle sera conçu par Cap Sciences, suite à la validation de la programmation par le comité pédagogique. La diffusion du programme annuel sera effectuée par Cap Sciences à la rentrée scolaire de chaque année, en concertation avec le comité de programmation.

Les partenaires signataires s'engagent à être vecteurs de communication du programme Côté sciences auprès des écoles de leur territoire :

- par le biais de leurs supports de communication institutionnels et notamment de leur site internet ;
- en facilitant la diffusion des outils de communication de Côté sciences sur leurs réseaux ;
- en facilitant la diffusion du programme directement auprès des directeurs des écoles concernées.

Tout support de communication concernant la programmation Côté sciences fera référence aux partenaires financeurs du programme et aux signataires de la présente convention.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de trois années.

La convention pourra être résiliée à tout moment par chacun des signataires. Cette résiliation ne pourra intervenir qu'à la suite d'un bilan annuel présenté en comité de pilotage et prendra effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Article 7 : En cas de litige entre les partenaires

Les partenaires de la présente convention s'engagent à résoudre tout litige à l'amiable.

Bordeaux, le

Le Maire de la Ville de Floirac,
J. Jacques PUYOBRAU

Le Maire de la Ville de Cenon,
Jean-François EGRON

Le Maire de la Ville de Lormont,
Jean TOUZEAU

Le Maire de la Ville de Bassens,
Alexandre RUBIO

Le Directeur Académique,
François COUX

Le Président de CAP SCIENCES,
CCSTI Bordeaux – Nouvelle-Aquitaine,
Didier POURQUERY